

Discours du Représentant de la République Islamique de Mauritanie

Mesdames et Messieurs

Honorable invités

Permettez-moi tout d'abord de remercier les autorités Togolaises pour l'accueil et l'hospitalité dont j'ai été l'objet depuis mon arrivée dans ce joli pays.

Je ne peux également que remercier le PNUD et la Norvège pour leur soutien à ma participation à cet important séminaire sur la problématique des armes à sous-munitions qui constitue un obstacle de développement dans le Nord de notre pays, affecté par ses engins mortels.

Mesdames et Messieurs

La République Islamique de Mauritanie a ratifié la convention sur les armes à sous-munitions le 01 février 2012 et s'engage fermement à déminer les zones affectées le plus rapidement possible. C'est ainsi que le gouvernement a confié cette mission au Programme National de Déminage Humanitaire pour le Développement (PNDHD), qui constitue le point focal dans le déminage depuis plusieurs années.

A cet effet, dans le cadre de la mise en œuvre des engagements vis-à-vis de cette convention et du plan d'Accra, mon pays a achevé non seulement l'identification des zones affectées, mais en plus de cela les huit zones contaminées (environ 10 kilomètres carrées) sont aujourd'hui l'objet des opérations de déminage grâce à l'appui de nos partenaires dans ce domaine.

Honorables participants

Notre pays s'engage à mettre en œuvre l'ensemble des clauses de la convention et compte sur la coopération internationale dans ce domaine.

Je vous remercie.